



DÉCLARATION LIMINAIRE AU COMITÉ SOCIAL DE RÉSEAU DU 28 FÉVRIER 2023

Madame la Présidente,

Au cours des semaines et des mois précédents, nous vous avons fait part et dénoncé, de manière réitérée, les attaques en règle subies par la douane et les douaniers au travers de sujets multiples et variés: article 60, remise en cause de nos missions, des bases légales de nos contrôles, de nos méthodes d'intervention, de travail, transferts massifs des fiscalités douanières, destruction lente et douloureuse de notre réseau comptable, réformes constantes et déstabilisantes pour l'ensemble de notre administration, remises en cause régulières et peu efficaces de nos méthodes et de notre organisation de travail... La liste n'est malheureusement pas exhaustive et nous n'aurons pas la naïveté de croire qu'il s'agit de simples coïncidences.

L'intersyndicale douanière vous a interpellée, il y a quelques jours de cela, au sujet du règlement intérieur (RI) du Comité Social de Réseau en sa formation nationale (CSAR). Élaboré par la DGAFP, et débattu en GT ministériel, nos fédérations ont fait part à cette occasion de l'inadéquation du règlement proposé par le ministère selon les administrations concernées, en particulier en ce qui concerne l'administration des douanes. A cette heure, nous n'avons pas eu de réponse de votre part à ces questions essentielles à la tenue d'un véritable dialogue social de qualité que nous appelons de nos vœux mais qui restent en suspens.

Des propositions concrètes avaient pourtant été formulées pour la douane aussi bien en ministériel qu'en GT douane sur le RI du CSA de Réseau :

- convocation des suppléants en local et national et prise en charge des frais de déplacement afférents,**
- maintien des droits syndicaux des titulaires en local et en national,**
- refus de la possibilité pour le président des CSA locaux et national de refuser la convocation d'experts.**
- refus de la possibilité pour le président des CSA locaux et national de refuser l'inscription à l'ordre du jour de questions adressées par une organisation syndicale.**

Alors que ce règlement intérieur n'est pas encore validé par un CSA ministériel, vous nous réunissez en CSAR pour prendre part au jeu, sans règle officielle et légale. De plus, des instances locales sont annoncées en douane pour entériner un texte, ni validé en CSA national, ni en CSA ministériel.

Les conditions d'un dialogue social de qualité n'étant absolument pas réunies dans un contexte par ailleurs très dégradé, notre présence à la reconvoation du CSAR du 17 février 2023 s'avère donc impossible.

Le 28 février 2023